



Aucune mise en demeure suite à un abandon de poste

Par **duranton75**, le **23/01/2013** à **19:09**

Bonjour,

Je suis salarié en CDI d'un supermarché. Suite à un accident du travail sur mon lieu de travail à cause d'un matériel défectueux et qui ne répondait pas aux normes, j'ai été prolongé en arrêt de travail pendant plusieurs mois.

Ne voulant plus revenir dans mon entreprise où la situation de travail était devenu très difficile et conflictuelle, je suis actuellement en abandon de poste depuis 2 mois.

Mon employeur ne m'a jamais appelé ou envoyé de courrier de mise en demeure pour reprendre mon poste, il ne m'a pas non plus convoqué à un entretien préalable de licenciement.

Je me retrouve donc bloqué et ne sais quelle action entamer pour mettre fin à mon contrat de travail sans passer par la case démission.

Puis-je prendre acte de la rupture du contrat de travail ?